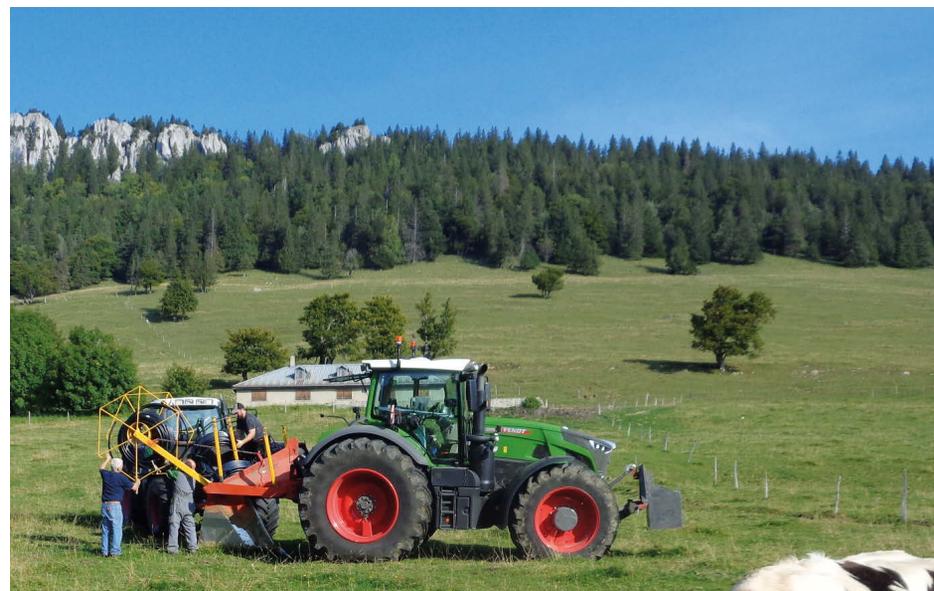


SOCIÉTÉ VAUDOISE DES AMÉLIORATIONS FONCIÈRES
avenue Reller 5 · 1800 Vevey
T 021 966 44 74 · F 021 966 44 75
info@svaf-vaud.ch · www.svaf-vaud.ch

SOCIÉTÉ VAUDOISE des AMÉLIORATIONS FONCIÈRES

INFORMATIONS PRATIQUES

- LIEU** Ecole de la construction! Fédération Vaudoise des Entrepreneurs à Tolochenaz - **AULA**
- HEURE** ouverture des portes et accueil dès 8h00
- INSCRIPTION** au moyen du bulletin d'inscription en ligne sur notre site internet: www.svaf-vaud.ch/seminaire-de-printemps
par mail à: info@svaf-vaud.ch
AVANT LE LUNDI 24 AVRIL 2023
- PRIX** CHF 20.- pour les membres de la SVAF
CHF 80.- pour les non-membres
(cette contribution sera demandée à l'entrée de la salle à chaque participant)
- ATTENTION** *le nombre de places est limité, les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée*



SÉMINAIRE SVAF-SVEA FINANCEMENT DE PROJETS AF ET FEUILLE DE ROUTE DE MON ALPAGE

vendredi 28 avril 2023
AULA – FVE Tolochenaz
8h-12h

PRÉSENTATION DU THÈME

La Société Vaudoise des améliorations foncières est heureuse aujourd'hui de pouvoir accueillir la Société Vaudoise d'économie alpestre qui s'est associée à nous pour l'organisation de ce séminaire.

Pour donner suite à notre séminaire de l'automne passé, nous vous proposons de vous informer sur l'Ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles (OAS) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023 et du Règlement fixant les mesures en faveur des améliorations foncières (RMFAF) actuellement en consultation. Cette dernière permet aussi une simplification dans les taux appliqués aux différentes mesures subventionnées. Ce séminaire propose une présentation de ces législations.

Nous vous présentons également les démarches permettant aux propriétaires d'alpages, notamment aux responsables communaux, de mettre en place une gestion rationnelle de leurs estivages. Les 1'053 alpages vaudois sont propriété principalement de particuliers, de copropriétés, de syndicats et de communes. Pour cette dernière catégorie, il n'est pas rare qu'elle possède plusieurs alpages, et leur gestion revient généralement à la Municipale ou au Municipal désigné pour ce dicastère. Aujourd'hui, de plus en plus de responsables municipaux ne sont pas issus de milieux agricoles et il leur manque souvent des informations de base résumant les démarches à entreprendre pour pouvoir gérer rationnellement leurs alpages, investir à bon escient et obtenir les contributions publiques prévues par la législation. Il en va de même pour les particuliers. Ce séminaire est l'occasion de proposer une feuille de route et de mettre à disposition une documentation utile et pratique.

Nous espérons que ce séminaire réponde aux questions régulièrement posées par exploitants et propriétaires agricoles, les autorités communales ainsi que les bureaux d'ingénieurs.

PHILIPPE REYMOND

président de la Société Vaudoise des Améliorations Foncières

PROGRAMME

- 8H ACCUEIL**
- 8H30 PRÉSENTATION DU THÈME**
par M. Philippe Reymond, président de la SVAF
- 8H45 PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE ORDONNANCE SUR LES AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES (OAS) DU 22 NOVEMBRE 2022 ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2023**
par M. Johnny Fleury, Office fédéral de l'agriculture (OFAG)
- 9H05 PRÉSENTATION DU RÉGLEMENT FIXANT LES MESURES FINANCIÈRES EN FAVEUR DES AMÉLIORATIONS FONCIÈRES (RMFAF) ACTUELLEMENT EN CONSULTATION**
par M. Daniel Kämpf, Office de crédit agricole (OCA), gérant et Mme Anne van Buel, Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), responsable secteur Améliorations foncières
- 9H50 PAUSE**
- 10H10 PRÉSENTATION DU THÈME**
par M. Pierre-François Mottier, Président de la SVEA
- 10H15 ÉTAT ACTUEL ET DÉFIS FUTURS POUR L'ÉCONOMIQUE ALPESTRE VAUDOISE**
par M. Jean-Bruno Wettstein, responsable technique de la SVEA
- 10H30 RÔLE DU CANTON ET DE LA CONFÉDÉRATION DANS LES PROJETS D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES**
par Mme Anne van Buel, Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), responsable secteur Améliorations foncières
- 10H45 PRINCIPES DE BASE POUR UNE GESTION SIMPLE ET RATIONNELLE**
par M. Kim Fiaux, bureau Montanum
- 11H QUAND ET COMMENT FAUT-IL ADAPTER LES FERMAGES**
par Mme Sophie Lauper, Estimapro Sàrl
- 11H15 PROJET D'ADDUCTION D'EAU AUX INTÉRÊTS MULTIPLES: L'EXEMPLE DE RESSALP**
par M. Eric Mosimann, secrétaire de la SVEA
- 11H30 QUESTIONS/RÉPONSES**
- 11H45 CONCLUSION**
par M. Philippe Reymond, président de la SVAF